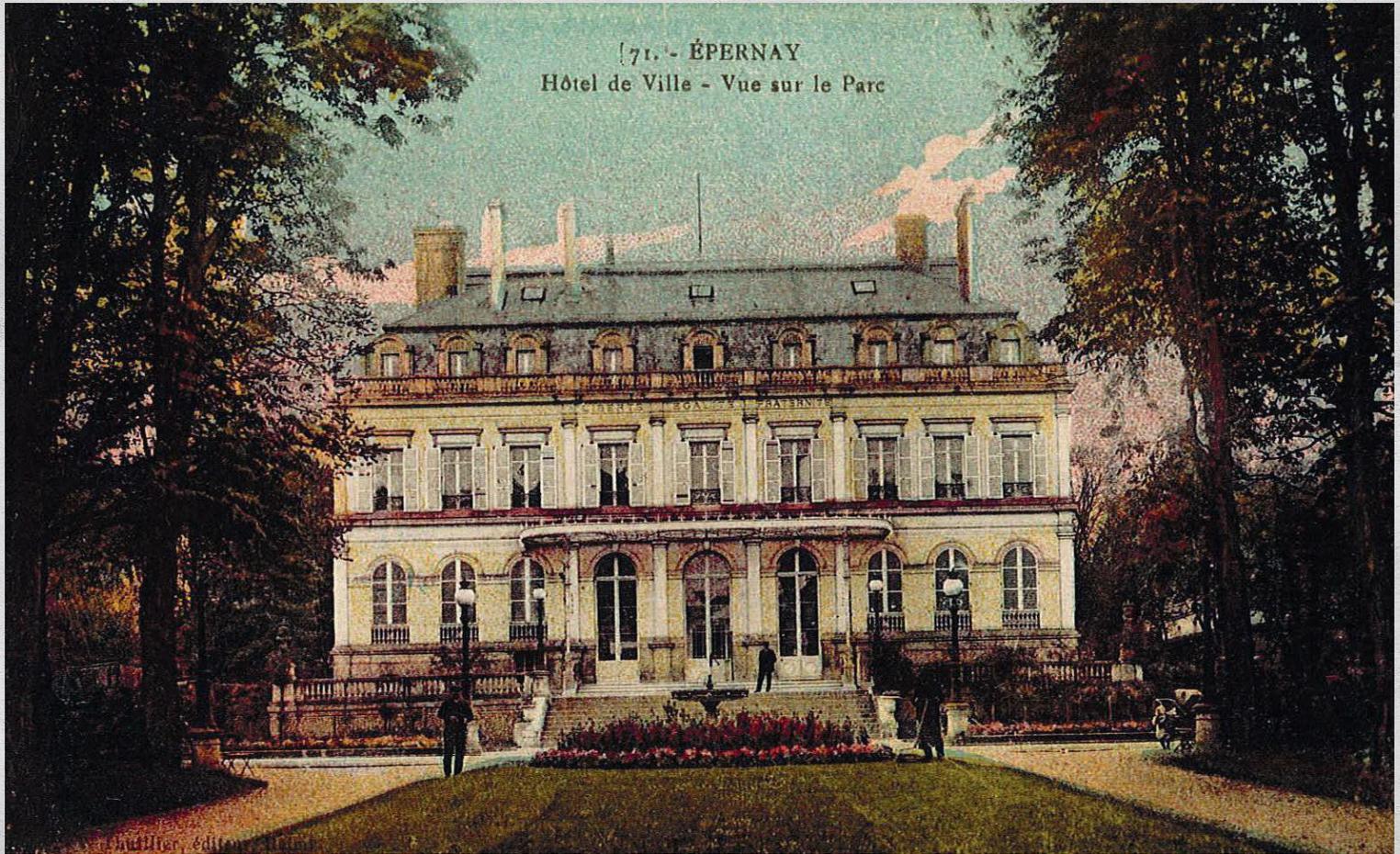


Service éducatif des Archives municipales d'Épernay



Les **100 ans** de  
l'Hôtel de Ville d'Épernay

**DU PRESBYTÈRE AU COUVENT**

*Archives municipales d'Épernay*

*œ Dossier élève (13-15 ans) œ*

Direction : Mme MOREL Marjorie

Professeur-animateur : M. de GOSTOWSKI

# UN PRESBYTÈRE POUR MAISON COMMUNE

1 – Qu'est-ce qu'une société populaire ?

- C'est l'ancêtre des partis politiques actuels.  C'est l'autre nom donné au conseil municipal.  C'est une association religieuse.

2 – Quel bâtiment les sociétés populaires proposent-elles d'utiliser comme Hôtel de ville ?

- L'église Notre-Dame.  Le couvent Saint-Martin.  Le presbytère.

3 – Pourquoi ce choix ?

- Le curé de la paroisse est parti.  Pour les Révolutionnaires, la religion catholique n'est pas compatible avec la République.  Ce choix de lieu est un moyen de montrer que désormais l'autorité politique est supérieure à l'autorité religieuse.

4 – Sur le plan ci-dessous, placez un point rouge à l'endroit où se trouvait ce bâtiment.

Quatrième lieu :

Extrait du plan général de la ville d'Épernay, 1791, Archives municipales d'Épernay, non coté.

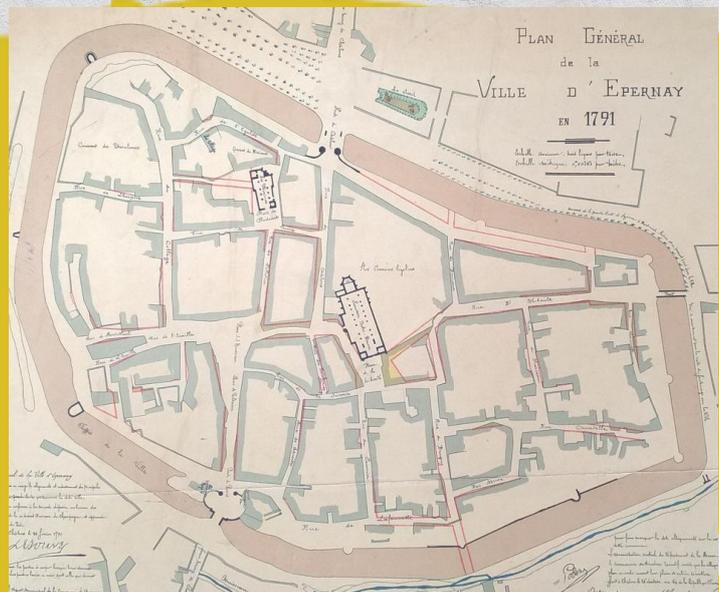


Image à but non commercial empruntée au site Géoportail (visualisation des anciens bâtiments)

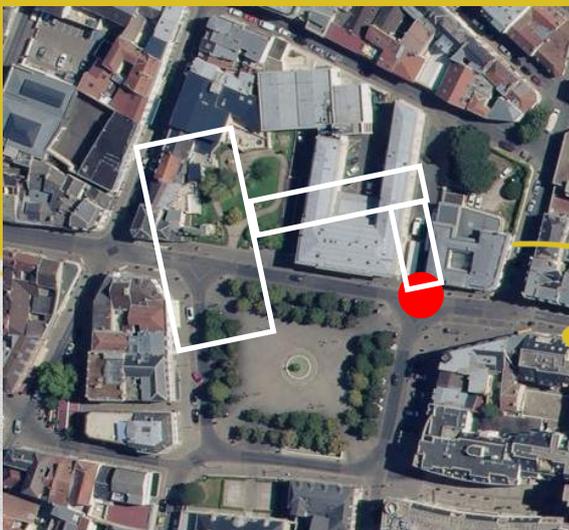


Image à but non commercial empruntée au site Google Maps



« Le plan de la ville d'Épernay »

5 – Quand le conseil municipal prend-il possession de ce lieu ?

- 17 novembre 1793.       18 mars 1777.       14 décembre 1803.

**Vocabulaire :**

- Maison commune : autre nom donné à l'Hôtel de ville, la mairie.
- Presbytère : maison du curé de la paroisse
- Directoire du District : Lors de la Révolution française, les divisions territoriales d'Ancien Régime furent supprimées. Les décrets du 15 janvier et du 16 février 1790 créèrent les départements. Ces nouvelles unités administratives étaient alors divisées en districts. Epernay était le chef-lieu de l'un d'entre eux.

# DU PRESBYTÈRE AU COUVENT

1 – Quel contexte politique permet aux catholiques de pratiquer à nouveau leur culte ?

- La fin de la période de la Terreur avec la chute de Robespierre en 1794.*       *En 1796, les Catholiques sont de nouveau autorisés à célébrer leur culte.*       *Concordat entre la République française et le pape en 1801.*

2 – Que dit la loi du 18 germinal An XI ?

---

---

3 – Pourquoi cette loi pose un problème à la ville d'Épernay ?

---

---

4 – Quelle solution est trouvée ?

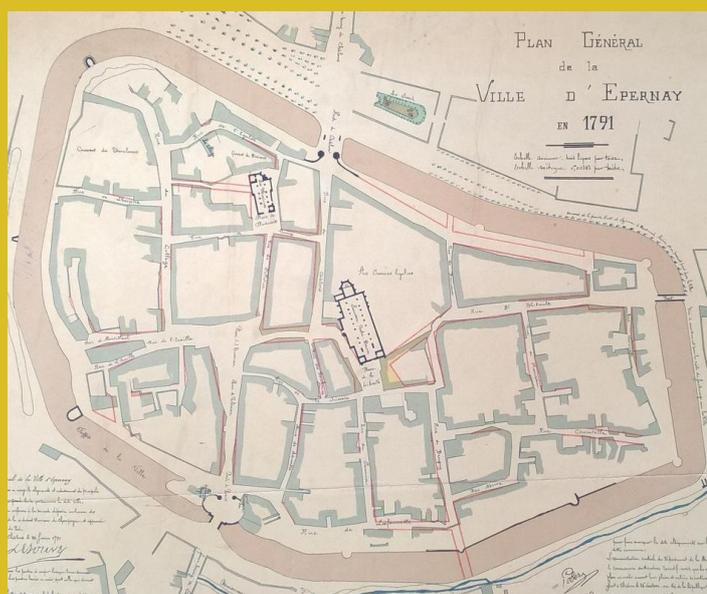
- On déplace l'Hôtel de ville dans le couvent Saint-Martin mitoyen pour laisser le presbytère au prêtre.*       *On décide de construire un nouvel Hôtel de ville ailleurs pour laisser le presbytère au prêtre.*       *On déplace l'Hôtel de ville dans un bâtiment en face avec le sous-Préfet pour laisser le presbytère au prêtre.*

5 – Quand cette solution est-elle mise en place ?

- 1796       1827       1866

6 - Sur le plan ci-dessous, placez un point jaune à l'endroit où se trouvait ce bâtiment.

Cinquième lieu :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



Extrait du plan général de la ville d'Épernay, 1791, Archives municipales d'Épernay, non coté.



← Image à but non commercial empruntée au site Géoportail (visualisation des anciens bâtiments)

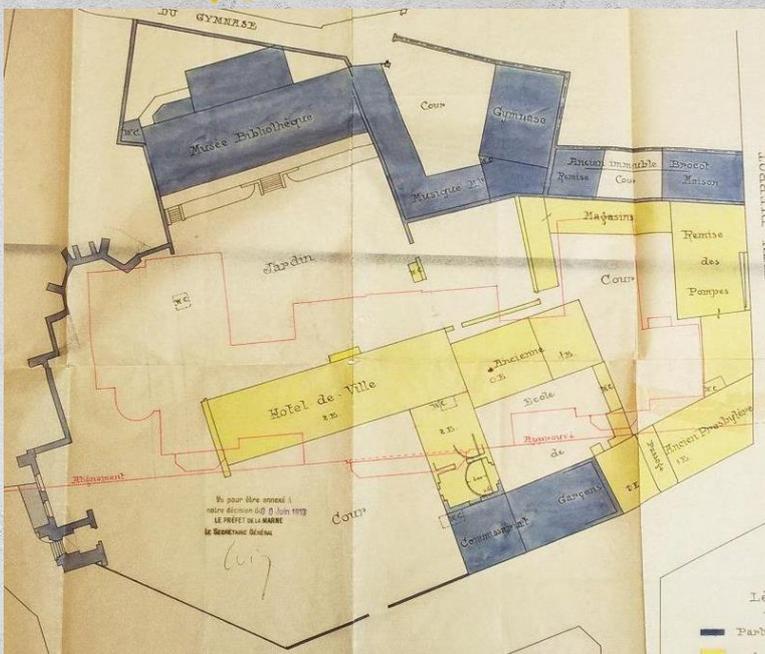


Image à but non commercial empruntée au site Google Maps



Carte postale de la place de l'Hôtel de ville (actuelle place Hugues Plomb). La Mairie est le bâtiment du fond, Archives municipales d'Épernay, collection privée.

11 - Épernay - L'Hôtel de Ville et la Place



Plan d'emplacement de l'Hôtel de ville (1913), conservé aux Archives municipales d'Épernay, 1M1.

7 - D'après le document ci-contre, l'Hôtel de ville est complété à partir de 1866 par des annexes, lesquelles ?

---



---



---



---



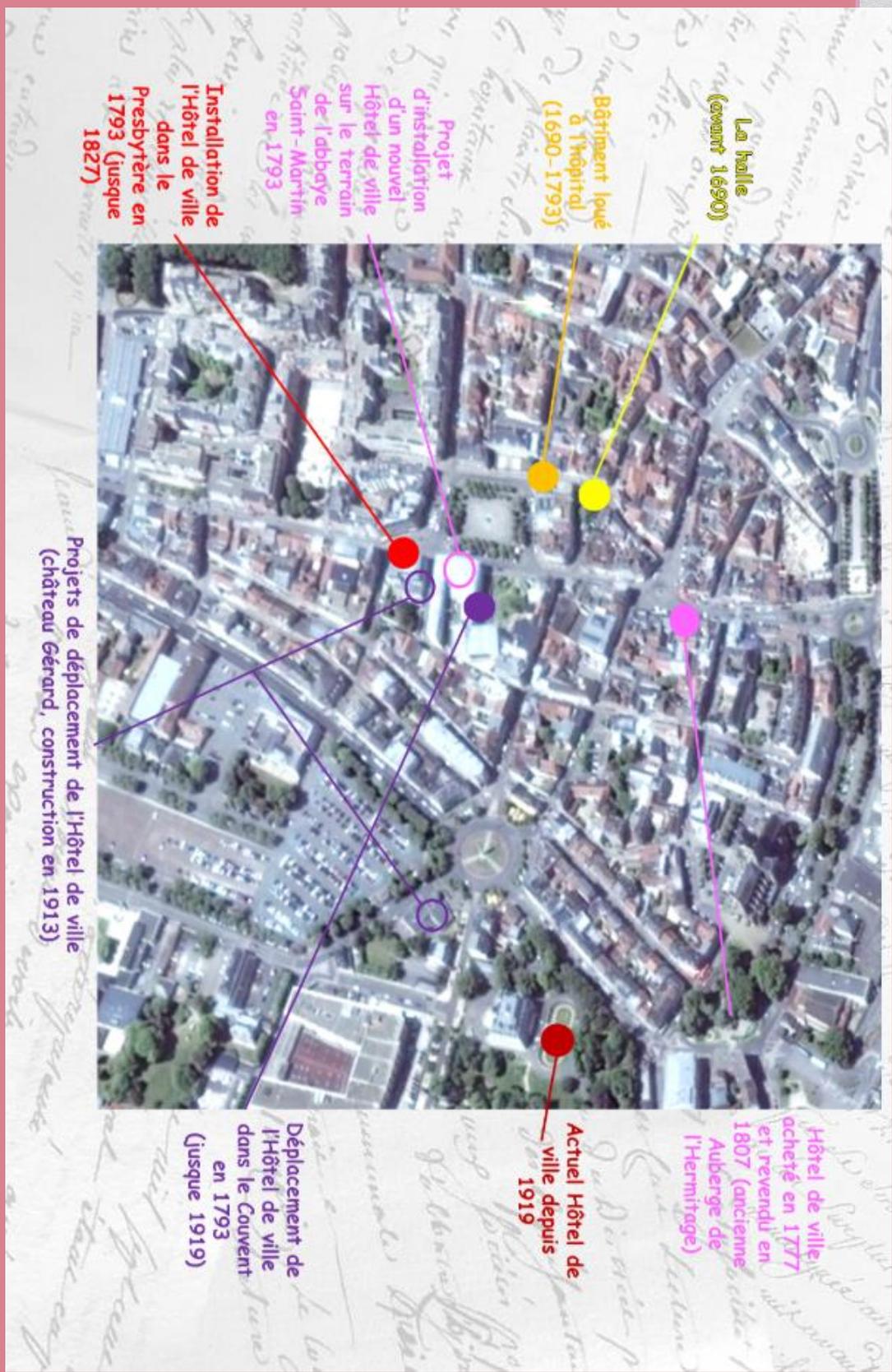
---



---

**Vocabulaire :**

- Concordat : traité signé entre un Etat et le pape pour définir le rôle de chacun dans l'organisation de l'Eglise.
- Paroisse : Territoire sous la responsabilité religieuse d'un prêtre.
- Annexe : Bâtiment proche d'un établissement principal.
- Magasin : Entrepôt.
- Remise : Lieu de stockage.



La Halle  
(avant 1690)

Bâtiment loué  
à l'hôpital  
(1690-1793)

Projet  
d'installation  
d'un nouvel  
Hôtel de ville  
sur le terrain  
de l'abbaye  
Saint-Martin  
en 1793

Installation de  
l'Hôtel de ville  
dans le  
Presbytère en  
1793 (jusque  
1827)

Hôtel de ville  
acheté en 1777  
et revendu en  
1807 (ancienne  
Auberge de  
l'Hermitage)

Actuel Hôtel de  
ville depuis  
1919

Déplacement de  
l'Hôtel de ville  
dans le Couvent  
en 1793  
(jusque 1919)

Projets de déplacement de l'Hôtel de ville  
(château Gérard, construction en 1913)